

La lettre CAPITAL

Edito



PEA-PME : l'An II de la mobilisation de l'épargne vers les PME ?
par François Lombard,
Président de Turenne Capital

L'annonce du lancement du PEA-PME est une bonne nouvelle pour les entrepreneurs qui ont des projets de croissance, d'investissements et de recrutements. Les dirigeants de PME ont dû se battre sur le front de la fiscalité et subi un début de récession ; aussi cette mesure, si elle se concrétise dans les formes annoncées, est une des premières susceptible de leur donner du baume au cœur et de les encourager à participer activement à la croissance annoncée dans le budget 2014.

Cette mesure est bonne sur la forme comme sur le fond.

Sur la forme, elle est issue d'un dialogue entre une association de chefs d'entreprises, PME Finance, et les pouvoirs publics.

Sur le fond, c'est près d'1 à 1,5 milliard d'euros qui pourraient être investis dans le capital des PME dans les mois prochains selon les estimations. A la clé pour ces entreprises, une sécurisation de la croissance, la possibilité d'investir en recherche et développement, de faire des acquisitions, de s'internationaliser et, in fine, de créer de l'emploi en France de manière directe, indirecte et durable.

Une mesure, qui plus est, qui se fera sans entraîner de dépenses supplémentaires pour le budget de l'Etat !

Les spécialistes du private equity tels Turenne Capital seront indispensables pour préserver l'accès de PME non cotées au PEA-PME.

Espérons que les entrepreneurs français ne seront pas sacrifiés comme les soldats de l'an II, chers à Victor Hugo, mais qu'après l'an I qui a été l'année de la régulation de la finance pour restaurer la confiance post-crise, l'an II sera celui de la reprise !

L'actualité de Turenne Capital

Comme chaque année, le 4^{ème} trimestre sera l'occasion de profiter de l'opportunité d'investir dans des PME tout en défiscalisant une partie de cet investissement de l'impôt sur le revenu. En 2013, Turenne Capital met à votre disposition 2 solutions complémentaires pour ces opérations :

FIP Entreprises Familiales Exportatrices : une double thématique source de croissance et de résilience.

D'un côté, les **entreprises familiales** ont montré depuis longtemps leur capacité à croître et à traverser les cycles économiques grâce à des visions stratégiques de long terme. De l'autre, les **entreprises exportatrices** sont capables de trouver des relais de croissance à l'international et de limiter ainsi leur dépendance à la conjoncture parfois difficile de leur marché d'origine.

Le fonds ouvre droit à une réduction d'IR de 18 % de l'investissement en échange du blocage des parts 6 à 8 ans.

FCPI Top Gazelles II, investi sur les PME innovantes cotées : le capital investissement avec une liquidité améliorée par rapports à la plupart des fonds équivalents.

Toujours dans la recherche d'entreprises innovantes, avec déjà des fondamentaux solides, le fonds investira principalement dans des sociétés présentes en Bourse (Alternext, Compartiment C,...) et profitera de plus de la **garantie Oséo** sur les investissements qui y seront éligibles.

Le fonds ouvre droit à une réduction d'IR de 18 % de l'investissement en échange du blocage des parts 5,5 à 7,5 ans et sera également éligible à la réduction ISF 2014.

511

C'est le montant en millions d'euros levé dans le cadre de la « campagne ISF » en 2013 (source Cf News, données recueillies auprès d'une vingtaine de sociétés de gestion). Après plusieurs années de baisse, 2013 marque une inversion spectaculaire de tendance, la collecte progressant de 38 % (vs -15 et -20 % en 2011 et 2012). Une très bonne nouvelle pour les entrepreneurs qui vont pouvoir bénéficier de cette collecte pour se financer et se développer.

AVIS D'EXPERT : L'ESG EST-IL SOLUBLE DANS LE CAPITAL INVESTISSEMENT ?

Caroline Pradeau
Secrétaire Générale de Turenne Capital

Tout d'abord, qu'est ce que l'ESG ?

L'ESG est l'abréviation d'Environnement, Social et Gouvernance. Derrière cet acronyme se cache la prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux. Il s'agit de critères extra-financiers complémentaires de l'approche financière.

Pourquoi intégrer l'ESG dans votre gestion ?

Nous revendiquons notre rôle d'acteur responsable. Notre métier d'accompagner sur le long terme des chefs d'entreprises nous place dans une position privilégiée pour diffuser cette éthique dans nos participations. Par ailleurs, la prise en compte de ces

critères est source de valeur et de performance dans la durée.

Comment intégrez-vous l'ESG au quotidien ?

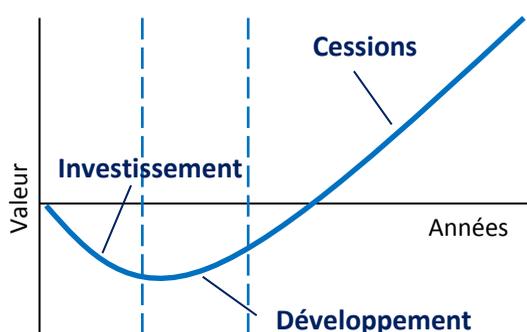
L'application des critères ESG se fait à deux niveaux : au sein de la société et auprès de nos participations.

Au sein de notre structure, nous nous appliquons ces critères, qu'ils soient environnementaux (recyclage,...), sociaux (formation,...) ou de gouvernance (code de déontologie,...). Par ailleurs, parmi nos engagements sociétaux, nous animons la Fondation pour l'Innovation Thérapeutique – Béatrice Denys qui soutient des projets scientifiques ayant pour

objectif d'apporter un bénéfice thérapeutique aux patients et aux professionnels de santé.

Nous sommes signataires des PRI (Principles for Responsible Investment), règles édictées par l'ONU pour l'intégration de l'ESG dans notre gestion. Nous incitons les entrepreneurs que nous accompagnons à intégrer ces critères dans leur quotidien en leur proposant d'identifier avec eux des éléments concrets d'action, puis en les accompagnant dans la mise en place et l'évaluation de ces critères, via par exemple la publication d'un rapport annuel ESG.

MIEUX COMPRENDRE LE CAPITAL INVESTISSEMENT



La courbe en J

Les placements de private equity peuvent se décomposer en trois temps : l'investissement, le développement et la cession. Ces 3 phases forment ce qu'on appelle la **courbe en J**. Explication.

Lors de la **phase d'investissement** (de 24 à 36 mois après la clôture des souscriptions), l'évolution de la valorisation est négative avec les frais engagés ou les éventuelles dépréciations subies.

La **phase de développement** voit la maturité de certaines participations et les premières sorties, revalorisant dès lors le portefeuille.

Enfin, la **phase de cession** marque la sortie des dernières participations et la distribution aux porteurs des plus-values dégagées.

LA VIE DES PORTEFEUILLES : INVESTISSEMENTS ET CESSIIONS

Société : COGEFERM
Secteur : Distribution
Chiffre d'affaires : 29 M€
Date : Juillet 2013
Investissement : 1 M€
Salariés : 100



PME familiale spécialisée dans la distribution de produits de serrurerie et de fermeture à destination d'une clientèle de professionnels du bâtiment, COGEFERM s'adresse plus particulièrement au marché de l'entretien-rénovation (le plus résilient en période de crise). Les fonds investis ont vocation à soutenir le développement régional de la société (Rhône-Alpes, PACA et Aquitaine) et permettre un élargissement progressif de la gamme produits voire des acquisitions ciblées.

Société : ALVENE
Secteur : Industrie
Chiffre d'affaires : 12 M€
Date : Juillet 2013
Investissement : 0,8 M€
Salariés : 47



ALVENE est le leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour les grandes cuisines professionnelles. La société est implantée en Picardie et en Ile de France. Cette opération de transmission nous permet d'accompagner deux de ses cadres dans la reprise de la société.